

**LE BUDGET 2014 DE L'AGENCE DE LA BIOMÉDECINE
A ÉTÉ CONSTRUIT DE MANIÈRE À FINANCER :**

Activité du registre France Greffe de Moelle	40,1
Activité du registre Eurocord	0,3
Poursuite du plan greffe « moelle » avec effort de recrutement de nouveaux donneurs de moelle osseuse	3,7
Opérations de communication et de promotion du don	7,5
Actions structurantes de l'Agence (Stratégie médicale et d'évaluation des données)	8,7
Développement des systèmes d'information « métiers » (dont 3,1 M€ d'investissement)	7,1
Actions des services de régulation et d'appui et de la plateforme nationale de répartition des greffons	12,6
Poursuite du programme REIN (dont 0,8 M€ CKD REIN)	4,0
Financement de la police sanitaire (délivrance d'avis et autorisations/contrôle)	1,3
Formation des professionnels et documentation	1,9
Réduction complémentaire de dépenses non réparties	- 0,2